

## Bulletin d'adhésion 2024

nouvelle adhésion  renouvellement

Civilité :  Monsieur  Madame

Prénom : .....

Nom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : .....

Ville : .....

Pays : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Profession (facultatif) : .....

### Catégorie d'adhésion

Tarif général : 48 euros

Bienfaiteur : 96 euros

Mécène : 300 euros

Grand Mécène, à partir de 750 euros

Jeune (- 26 ans) : 10 euros

Demandeur d'emploi : 10 euros

Habitant d'Illiers-Combray : 12 euros

Collectivités : 40 euros

Toute adhésion donne lieu à une attestation fiscale.

Paiement :  Espèces  Virement  Chèque

**carte bancaire :**

**<https://amisdeproust.fr/adhesions>**

Les virements à : Crédit Agricole Illiers-Combray

IBAN : FR76 1440 6001 1801 3135 3300 089

BIC : AGRIFRPP844

Les chèques sont à adresser à :

SAMP – 4 place Lemoine – BP 20025

28120 Illiers-Combray

Bulletin d'adhésion à envoyer à la SAMP à cette adresse, ou bien par courriel à [secretariat@amisdeproust.fr](mailto:secretariat@amisdeproust.fr).



4 place Lemoine

BP 20025

28120 Illiers-Combray

02 37 24 30 97 - [contact@amisdeproust.fr](mailto:contact@amisdeproust.fr)

[www.amisdeproust.fr](http://www.amisdeproust.fr)

Société des amis  
de Marcel Proust  
et des amis de Combray



## VISITES, SPECTACLES, EXPOSITIONS, ÉVÉNEMENTS, CONFÉRENCES



## REJOIGNEZ L'ASSOCIATION !

Créée en 1947, la Société des amis de Marcel Proust et des amis de Combray a pour but de réunir les lecteurs de Proust et de promouvoir son œuvre.

Les avantages attachés à l'adhésion sont multiples :

- être tenu au courant de l'actualité proustienne, par des lettres d'informations adressées environ deux fois par mois ;
- soutenir un musée associatif reconnu « musée de France », permettre son ouverture au public et l'enrichissement de ses collections ;
- participer aux visites et conférences organisées par l'Association ;
- faire la connaissance de personnes partageant le goût de la littérature ;
- recevoir chaque année le *Bulletin Marcel Proust*, revue de référence publiée depuis 1950.

L'association étant reconnue d'utilité publique, les deux tiers des cotisations et donations sont déductibles de l'impôt sur le revenu.

Plus d'informations sont disponibles sur son site internet :

[www.amisdeproust.fr](http://www.amisdeproust.fr)

## ACQUISITIONS & DONS



## PARUTIONS

